

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Anticoagulation du cathéter central servant au traitement d'hémodialyse		<b>NUMÉRO : 10.17</b>
		<b>DATE :</b> Avril 2009
		<b>RÉVISÉE :</b>
<b>PROFESSIONNELS VISÉS</b>	Infirmières	<b>Référence à un protocole</b>
<b>TYPE D'ORDONNANCE</b>	Ordonnance visant à <b>initier</b> des mesures thérapeutiques.	Oui
		Protocole infirmier en suppléance rénale

### PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Infirmières cliniciennes
- Coordinatrices clinico-administratives
- Avoir reçu la formation nécessaire selon le programme de formation spécifique pour l'unité de suppléance rénale.

### CLIENTÈLES VISÉES

- Usagers hémodialysés

### UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de suppléance rénale du CHRDL
- Équipe clinique chargée du développement des pratiques en soins infirmiers
- Les soins intensifs

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Appliquer des techniques invasives.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

## 1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Éviter la formation d'un thrombus à l'intérieur des voies du cathéter central et en maintenir la perméabilité.

## 2. CONDITION D'INITIATION

- Dès la fin du traitement d'hémodialyse, après l'administration d'un médicament ou lorsque le cathéter central n'est pas utilisé.

## 3. ORDONNANCE

- Irriguer chaque voie du cathéter central avec :
  - Solution de Citrate de sodium 4%
  - Volume de la lumière de la voie + 0,1 ml

## 4. CONDITIONS D'APPLICATION

### 4.1. Indications

- À la fin d'un traitement d'hémodialyse
- Après l'utilisation du cathéter pour perfusion, médication ou prélèvement
- Lorsque que le cathéter est inutilisé

### 4.2. Contre-indications

- Allergie ou intolérance connue au Citrate de sodium

## 5. MÉTHODES

### 5.1. Précautions et directives

- Déterminer le volume à administrer pour chaque voie selon le type de cathéter en place et sa longueur.
- Procéder à l'irrigation avec la solution, sans dilution, selon les techniques de turbulence et de pression positive.
- Avant l'anticoagulation, irriguer chaque voie du cathéter avec une seringue de 10 ml de NaCl 0.9%.
- La ou les voies du cathéter non utilisées doivent être irriguées et anticoagulées 1 fois/semaine.

## **5.2. Procédures**

- Protocole infirmier en suppléance rénale du CHRDL

## **5.3. Éléments de surveillance**

- Perméabilité du cathéter central

## **5.4. Complications**

- Thrombus dans l'une des voies du cathéter central
- Perforation ou bris du cathéter central

## **5.5. Limites d'application**

- N.A

## **6. SOURCES**

- Procédures de suppléance rénale
- Consensus des signataires

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>ORDONNANCE :</b> Anticoagulation du cathéter central servant au traitement d'hémodialyse	<b>NUMÉRO :</b> 10.17
	<b>DATE :</b> Avril 2009
	<b>RÉVISÉE :</b>

Chef du service de néphrologie : \_\_\_\_\_

Date : 2009/04/20

Dr Pierre Landry

Chef du département de médecine spécialisée : \_\_\_\_\_

Date : 22/05/09

Dr Pierre Haslamme

Directeur des soins infirmiers : \_\_\_\_\_

Date : 2009.05.29

Martin Labrie

Adoptée par le CMDP : \_\_\_\_\_

Date : 2009-06-18

Jean-Jacques Klopfenstein, M.D., président